

Point d'activité 2024-2025 et perspectives

Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)

- Principaux faits marquants de l'exercice :
 - Transformation stratégique finalisée en un an
 - Premier développement de production de biométhane pour compte propre avec la reprise du site de méthanisation Méthélec
 - Concrétisation d'un contrat de travaux de 4,6 M€ pour un nouveau site de méthanisation dans l'Est de la France et accroissement du pipeline
- Projet d'augmentation de capital d'un maximum 8 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») afin de saisir les nombreuses opportunités de développement en propre et financer la croissance

Agripower France (« Agripower ») a clôturé le 30 juin un exercice 2024-2025 marqué par une transformation réussie et des perspectives de développement renforcées sous l'égide de la Direction Générale mise en place en novembre 2023.

Agripower se concentre aujourd'hui uniquement sur le développement d'unités de méthanisation en injection biométhane pour compte de tiers mais aussi pour compte propre, la société devenant alors elle-même productrice de biométhane.

Ce virage stratégique est parfaitement aligné avec la bonne orientation du marché de la méthanisation qui connaît aujourd'hui une dynamique inédite avec des projets plus importants et plus rentables. Les projets de conversion de cogénération vers l'injection permettent notamment de raccourcir les cycles de développement de plusieurs années à quelques mois, tout en optimisant les retours sur investissement avec une meilleure rentabilité intrinsèque (valorisation directe à 100 % du gaz injecté).

Agripower a confirmé son savoir-faire avec la prise de contrôle fin 2024 et la relance réussie de l'unité de méthanisation Méthélec avec une conversion rapide de cogénération en injection biométhane. Les premières molécules ont été produites dès février 2025 et la puissance approche aujourd'hui 500 Nm³/h avec des revenus sécurisés par la signature du premier contrat CPB en France.

Fort de ce succès, véritable vitrine de son expertise, Agripower est aujourd'hui idéalement positionnée pour capter les opportunités du marché. Le pipeline de projets s'est densifié avec une montée en gamme vers des projets à plus forte valeur ajoutée.

Un nouveau projet a été annoncé en mai 2025 avec la signature d'un contrat de travaux de 4,6 M€ et une prise de participation minoritaire pour construire une unité de méthanisation en injection biométhane d'une puissance de 200 Nm³/h dans l'Est de la France.

Agripower aborde ainsi une nouvelle phase de son développement, portée par une stratégie claire et des perspectives de marché très favorables. L'activité pour compte propre, hébergée au sein de la filiale Agripower Partner détenue à 100%, sera consolidée dès l'exercice 2025-2026.

Pour accompagner cette nouvelle phase de croissance, la société projette de lancer en septembre 2025 une augmentation de capital d'un maximum de 8 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription pour tous les actionnaires. Le management a indiqué son intention de participer à cette opération, témoignant de sa confiance dans les perspectives.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024-2025 :

ARRET DU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DES UNITES DE METHANISATION INDIVIDUELLE MAIS POURSUITE DE LA LIVRAISON DU CARNET DE COMMANDES

Agripower s'est attachée à poursuivre la gestion du portefeuille de 33 projets en méthanisation à la ferme en cogénération signés avant le début de l'exercice mais dont le développement commercial est aujourd'hui arrêté.

Sur l'exercice 2024-2025, 4 installations ont été réalisées permettant au parc installé de dépasser le cap des 100 unités de méthanisation réalisées depuis l'origine et 13 projets ont été annulés par les donneurs d'ordre. Au démarrage de l'exercice 2025-2026, le portefeuille de projets encore à réaliser est de 16 unités (14 en cours d'installation et 2 en ingénierie).

DEMARRAGE DU CONTRAT DE TRAVAUX SUR UNE NOUVELLE UNITE DE METHANISATION

Le Groupe a démarré début 2025 les travaux de l'unité de grande méthanisation en injection biométhane signée en 2022 et qui figurait dans le carnet de commandes au 30 juin 2024. Le contrat de travaux représente un montant de 3,0 M€ dont une faible partie a déjà été reconnue en chiffres d'affaires sur les exercices passés mais dont la majeure partie sera reconnue en chiffre d'affaires en 2024-2025 et le solde en 2025-2026. La mise en service de l'unité est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2026.

REPRISE ET RELANCE AVEC SUCCES DU SITE METHELEC EN PROPRE¹

Fin 2024, Agripower a pris le contrôle (49,9% du capital et 62,4% des droits de vote) par le biais de sa filiale Agripower Partner, de cette unité de méthanisation située en Auvergne qui figurait à son origine parmi les plus grandes unités de cogénération de France. Ce site a été transformé rapidement en unité d'injection de biométhane et produit du biométhane depuis fin février 2025. La capacité d'injection approche actuellement 500 Nm³/h, supérieure aux attentes initiales grâce à des optimisations industrielles.

Les revenus annuels attendus en année pleine sont de plus de 5 M€ avec un EBITDA d'environ 35% et seront consolidés dans les comptes 2025-2026. Les revenus sont sécurisés par la signature du premier contrat de vente CPB français avec la société Save Energies sur une durée de 6 ans.

Sur le plan du financement, Agripower Partner a apporté 1,5 M€ en compte-courant, montant qui est complété par un financement participatif de 4,5 M€ auprès de la plate-forme Enerfip, dont 2,0 M€ ont déjà été souscrits en début d'année et le solde sera réalisé à compter d'août 2025.

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE 4,6 M€ POUR LA CONSTRUCTION D'UN SITE DE METHANISATION, ACCOMPAGNEE D'UNE PRISE DE PARTICIPATION MINORITAIRE²

En mai 2025, Agripower a signé d'un contrat de 4,6 millions d'euros pour construire une unité de méthanisation agricole dans l'Est de la France. Cette installation pourra injecter 200 Nm³/h de biométhane dans le réseau.

Les travaux ont débuté en juin 2025, pour une mise en service prévue fin 2026. Le biométhane sera vendu via un contrat d'obligation d'achat déjà signé. **Les revenus annuels attendus en année pleine seront de plus de 2 M€ pour un EBITDA d'environ 40%.**

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 15 octobre 2024, disponible sur le site internet de la Société.

² Se référer au communiqué de presse en date du 19 mai 2025, disponible sur le site internet de la Société.

Agripower Partner a pris une participation de 35,47 % dans la société du projet, codétenue avec une famille propriétaire d'un GAEC, et disposera de 49,90 % des droits de vote pendant 10 ans après la mise en service de l'unité. La société sera consolidée en intégration proportionnelle en 2025-2026.

Le projet représente un investissement total d'environ 8 millions d'euros, incluant le contrat de travaux de 4,6 M€ signé avec Agripower. Agripower Partner injectera 1,0 M€ en compte courant (dont 0,2 M€ ont été versés à date) et le solde proviendra de financements bancaires et obligataires.

PRISE DE COMMANDES DE 5,1 M€ EN 2024-2025 SUR LES UNITES DE GRANDES METHANISATION

En plus du contrat de travaux de 4,6 M€ mentionné ci-dessus, Agripower a signé un contrat de travaux de 0,5 M€ pour l'extension du site Agrigaz en Normandie, l'un des premiers sites de référence installé par le Groupe.

Cette prise de commandes cumulée de 5,1 M€ pour les unités de grande méthanisation sur l'exercice vient renforcer le carnet de commande et compense largement l'impact de l'annulation des 13 contrats de méthanisation à la ferme devenus non stratégiques pour un montant de 3,8 M€.

Le carnet de commandes au 30 juin 2025 sera communiqué le 15 septembre avec les résultats annuels une fois la reconnaissance des revenus de l'exercice 2024-2025 arrêtée, mais il devrait être supérieur à celui du 31 décembre 2024 (pour mémoire 7,0 M€)

OBTENTION DU LABEL QUALIMETHA 2³

Agripower France a obtenu le **label Qualiméthà 2**, délivré par l'**ATEE** en partenariat avec **GRDF** et les acteurs de la filière méthanisation. Ce label, valable jusqu'en avril 2028, certifie la qualité des procédés de méthanisation et de valorisation du biogaz pour les installations supérieures à 80 Nm³/h. Il récompense l'engagement de la Société dans une démarche rigoureuse, conforme aux exigences techniques, environnementales et organisationnelles de la filière, et souligne son savoir-faire et la solidité de ses méthodes.

FINALISATION DE L'ORGANISATION OPERATIONNELLE ET POINT SUR LA TRESORERIE

Le Groupe a totalement finalisé son organisation opérationnelle avec l'arrivée d'Emmanuel Prouteau au poste de Directeur du développement commercial. Emmanuel dispose d'une solide expérience de management et de développement dans l'univers des énergies renouvelables. Le Groupe s'appuie aujourd'hui sur 22 collaborateurs engagés dans ce projet de création de valeur.

Au 30 juin 2024, la trésorerie brute d'Agripower ressort à 1,5 M€, après versement au cours de l'exercice de 2,0 M€ en compte courant à la filiale Agripower Partner dédié aux prises de participation en capital et aux financements opérationnels en compte courant des actifs Méthélec (1,6 M€ versés) et de l'unité « Grand Est » (0,3 M€ versé à ce jour). **Le développement des unités en propre requiert en effet des fonds significatifs au démarrage mais apportera des revenus récurrents et des cash-flow réguliers tout au long de la durée d'exploitation.**

Le Groupe projette de lancer en septembre 2025 une augmentation de capital d'un maximum de 8 M€ (cf. ci-après) afin de renforcer sa trésorerie pour lui permettre de saisir les nombreuses opportunités potentielles, créatrices de valeur et d'assurer la continuité de la Société. Hors augmentation de capital et en tenant compte du remboursement envisagé de 0,5 M€ de compte courant par Agripower Partner, la Société estime disposer d'un horizon de trésorerie jusqu'en novembre 2025.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 6 mai 2025, disponible sur le site internet de la Société.

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Agripower aborde avec confiance une nouvelle phase de son développement, portée par une stratégie claire, une équipe engagée et des perspectives de marché très favorables

La visibilité renforcée après la reprise de Méthélec et la prise de participation dans le Grand Est amènent de nombreuses opportunités. **Agripower dispose ainsi aujourd'hui d'un pipeline en négociation de 20 M€ de contrats de travaux sur 5 projets** portés pour compte de tiers et en propre pour des décisions attendues sur les 9 prochains mois.

L'objectif de chiffre d'affaires 2025-2026 s'inscrit dans une fourchette comprise entre 12 M€ et 15 M€ qui permettra de générer un EBITDA positif. La consolidation d'Agripower Partner en 2025-2026 permettra d'intégrer en plus les revenus de biométhane de Méthélec attendus à plus de 5 M€.

Agripower étudie aujourd'hui avec sélectivité de nouvelles prises de contrôle ou de participation minoritaire dans plusieurs unités de méthanisation soit en « brownfield » sur des sites existants actuellement en cogénération à convertir en injection biométhane, soit en « greenfield » sur des projets ayant déjà obtenu des autorisations administratives.

Pour accompagner ces développements et saisir ces opportunités créatrices de valeur, **Agripower envisage de lancer**, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors d'une Assemblée Générale qui aura lieu le 15 septembre 2025, **une augmentation de capital d'un maximum de 8 M€ ouverte à tous les actionnaires** avec le maintien d'un droit préférentiel de souscription.

Le management, réuni dans une société créée spécifiquement « Altéa Métha », **participera à cette opération** témoignant ainsi de sa confiance dans les perspectives de développement. L'Assemblée Générale sera d'ailleurs amenée à se prononcer sur l'approbation de la nomination de Guillaume Labarrière, Directeur Général en tant qu'administrateur afin de renforcer le conseil d'Administration.

Le produit de l'augmentation de capital sera dédié à 75% sur l'investissement en compte propre dans des unités de méthanisations (dont 0,8 M€ pour l'unité du Grand Est) **et 25% sur le développement de technologies complémentaires et la gestion de la croissance.**

Guillaume Labarrière déclare « *L'exercice 2024-2025 a été marqué par un véritable virage stratégique pour Agripower. Nous avons fait le choix de nous repositionner exclusivement sur le segment de la grande méthanisation en injection biométhane qui offre aujourd'hui la meilleure visibilité et les meilleurs retours sur investissements. Nous avons également décidé de capitaliser sur notre forte expertise et de remonter dans la chaîne de valeur en devenant nous-même producteur de biométhane au travers de prises de participation dans des unités de méthanisation.*

Le succès de la reprise de Méthélec nous conforte dans cette stratégie, nous apportant des revenus et cashflow récurrents sur le long terme. Nous avons désormais besoin de renforcer notre capacité financière pour saisir les nombreuses opportunités qui s'offrent à nous dans le cadre d'une opération ouverte le plus largement possible. »

François Gerber Président du Conseil d'Administration déclare « *Le redressement de l'entreprise et le virage stratégique sont très bien engagés. La Société est aujourd'hui idéalement positionnée sur le marché pour convertir un nombre significatif de grosses unités existantes à l'injection de biométhane sur le réseau. Méthélec a ouvert la voie à de nombreuses opportunités similaires et le portefeuille de projets dépasse désormais nos capacités de financement, ce qui nous permet d'être sélectifs. L'augmentation de capital est la dernière pierre qui manque à l'édifice. Elle sera réalisée en septembre 2025.*

J'ai une confiance totale dans le management qui a largement fait ses preuves et qui va participer à cette augmentation de capital prouvant leur alignement avec l'ensemble des actionnaires. »

Prochain communiqué :
Résultats annuels 2024-2025 – 15 septembre 2025

Retrouvez toute l'information sur le site www.agripower-france.com

À PROPOS D'AGRIPOWER

Créé en 2012, Agripower est un intégrateur de solutions de méthanisation, notamment en milieu agricole, qui accompagne ses clients dans la conception et la réalisation d'unités de méthanisation.

Acteur de la transition énergétique inclusive, Agripower développe des unités de méthanisation, procédé permettant de transformer des matières intrants organiques (déchets) en biogaz. Agripower se positionne principalement sur des solutions de méthanisation collective, à destination des collectivités, des groupes d'agriculteurs ou de l'industrie agroalimentaire. Avec 101 unités individuelles ou collectives, installées et fonctionnelles, Agripower est l'un des leaders français sur ses marchés.

En 2023-2024, Agripower a réalisé un chiffre d'affaires économique de 4,8 millions d'euros.

RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication
Guillaume Le Floch
agripower@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 70

RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication
Fatou-Kiné N'Diaye
fndiaye@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 34